

inspection académique
Hauts-de-Seine

académie
Versailles
éducation
nationale



**Gestion des absences :
note informative aux directeurs et aux
enseignants chargés de remplacements**

Référence : note aux enseignants – absences – 24/11/08

Je vous remercie de prendre connaissance de la manière dont nous assurons la gestion des absences le matin.

Catherine CHABAUDIE
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de VERSAILLES
6^{ème} Circonscription des Hauts-de-Seine
COLOMBES 1

10 rue Victor Hugo
92700 COLOMBES

☎ 01 56 05 80 87

☎ 01 56 05 83 70

✉ 0922534e@ac-versailles.fr

🌐 <http://www.ien-colombes1.ac-versailles.fr/>

Référence : CC/EM/08-09

- ✚ De 8h00 à 8h30, nous faisons l'état des lieux des besoins : nous écoutons le répondeur et répondons aux appels téléphoniques. Je vous remercie d'inciter vos collègues à suivre la nouvelle circulation de l'information donnée dans la note citée en référence : il me semble qu'elle fera gagner à chacun un temps précieux. En effet, si les enseignants nous ont déjà informés, il n'est pas utile que le directeur le fasse à nouveau. *Pour les absences dont vous n'avez connaissance que le matin, n'utilisez pas le courrier électronique : nous ne pouvons traiter simultanément les courriels et la gestion des remplacements qui s'opère à un rythme « soutenu ».*
- ✚ Nous contactons ensuite le remplaçant. Nous lui indiquons l'école, le nom de l'enseignant qu'il remplace, le niveau de classe et la durée du remplacement si nous en avons connaissance.
- ✚ Puis nous appelons l'école (si nous ne vous joignons pas directement, nous laissons un message à notre interlocuteur : il nous faut faire vite). Dans l'hypothèse où nous ne sommes pas en mesure d'assurer tous les remplacements, nous rappelons en priorité les écoles pour lesquelles nous ne pouvons pas assurer le remplacement, d'abord les écoles maternelles puis les écoles élémentaires et enfin celles où nous pouvons l'assurer pour vous indiquer le nom du remplaçant.

Si nous ne pouvons pas assurer tous les remplacements, nous priorisons :

- ✚ Les « petites écoles » ;
- ✚ Le nombre total d'absences signalées dans l'école ;
- ✚ La durée de l'absence si nous en avons connaissance ;
- ✚ Les classes ayant déjà eu à subir récemment une absence non remplacée
- ✚ Les écoles en RRS ou à la sociologie proche de l'éducation prioritaire.

Il peut arriver exceptionnellement que des ZIL de la 27^{ème} circonscription soient disponibles quand plus aucun ne le sont sur la 6^{ème} circonscription (mais nous ne le savons qu'après 9h00). Si nécessaire, ils sont envoyés sur des congés non couverts de notre circonscription. Dans ce cas, nous appelons à nouveau l'école un peu plus tard.

Dans tous les cas, les situations anticipées sont les mieux gérées. Il est donc utile de nous informer dès que vous avez connaissance d'une absence ou de sa durée. Il est également souhaitable que vous nous informiez, en particulier pour les congés longs, de la reprise ou de la prolongation du congé de votre collègue quand vous en avez connaissance.

Catherine Chaubodie